

Pierre Alarie, Jean Pommainville, Stéphane Teasdale, *Guide des stagiaires*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 81 pages, ISBN 2-89127-1371-8

Michel Bastarache, André Braën, Emmanuel Didier, Pierre Foucher, *Language Rights in Canada*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 1987, 538 pages, ISBN 2-89073-607-5

L. Beauregard, *Aide-mémoire 403 — Élections municipales*, 1<sup>re</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 144 pages, ISBN 2-89127-139-4

Albert Bohémier, Henri Massüe-Monat, *Guide pratique en matière de faillite*, Montréal, Les Éditions Thémis inc., 1989, 501 pages, ISBN 2-920376-16-0

G. Goldstein, D.-C. Lamontagne, *Recueil de jurisprudence : « Droit des biens »*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 692 pages, ISBN 2-920376-72-1

Guy Lord, Jacques Sasseville, Diane Bruneau, *Les principes de l'imposition au Canada*, 6<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 639 pages, ISBN 2-920376-25-X

Pierre Pactet, *Les institutions politiques, Droit constitutionnel*, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Masson, 1986, 534 pages, ISBN 2-225-80-971-2

André Poupert, *Les principaux arrêts et documents du droit fiscal général*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 956 pages, ISBN 2-920376-74-8

Marie Castonguay, Claude Longpré and Yvon Leclerc

---

Volume 21, Number 1, March 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1058329ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1058329ar>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

#### ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this review

Castonguay, M., Longpré, C. & Leclerc, Y. (1990). Review of [Pierre Alarie, Jean Pommainville, Stéphane Teasdale, *Guide des stagiaires*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 81 pages, ISBN 2-89127-1371-8 / Michel Bastarache, André Braën, Emmanuel Didier, Pierre Foucher, *Language Rights in Canada*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 1987, 538 pages, ISBN 2-89073-607-5 / L. Beauregard, *Aide-mémoire 403 — Élections municipales*, 1<sup>re</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 144 pages, ISBN 2-89127-139-4 / Albert Bohémier, Henri Massüe-Monat, *Guide pratique en matière de faillite*, Montréal, Les Éditions Thémis inc., 1989, 501 pages, ISBN 2-920376-16-0 / G. Goldstein, D.-C. Lamontagne, *Recueil de jurisprudence : « Droit des biens »*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 692 pages, ISBN 2-920376-72-1 / Guy Lord, Jacques Sasseville, Diane Bruneau, *Les principes de l'imposition au Canada*, 6<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 639 pages, ISBN 2-920376-25-X / Pierre Pactet, *Les institutions politiques, Droit constitutionnel*, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Masson, 1986, 534 pages, ISBN 2-225-80-971-2 / André Poupert, *Les principaux arrêts et documents du droit fiscal général*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 956 pages, ISBN 2-920376-74-8]. *Revue générale de droit*, 21(1), 199–205. <https://doi.org/10.7202/1058329ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTULES \*

**Pierre ALARIE, Jean POMMAINVILLE, Stéphane TEASDALE, *Guide des stagiaires*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 81 pages, ISBN 2-89127-1371-8.**

Ce guide innovateur a eu droit à un accueil enthousiaste de la part des étudiants. Pour la première fois au Québec, on accorde une attention toute spéciale aux nouveaux du milieu juridique, les stagiaires. Conçu par des stagiaires, cet ouvrage se veut un outil de référence précieux, particulièrement pour les étudiants angoissés et anxieux à l'aube de leur nouvelle profession.

Le guide se divise en trois parties. D'abord, les auteurs traitent de la préparation au stage. Cette section est singulièrement intéressante pour tous ceux qui fréquentent une faculté de droit. On s'attarde en premier lieu sur le choix que l'étudiant doit faire devant les diverses catégories d'employeurs qui s'offrent à lui. Brièvement exposées, ces catégories gagnent à être divulguées car nombre d'étudiants se limitent involontairement à la pratique privée, alors que les gouvernements, les organismes paragonnementaux et les contentieux d'entreprises sont aussi des employeurs potentiels qui méritent considération. Les auteurs identifient même certains éléments qui peuvent orienter leur décision. On aborde ensuite le champ du *curriculum vitae* et celui de l'entrevue. C'est avec regrets que je dois mentionner ici ma déception. En effet, les auteurs ne sont que trop avares de commentaires et de suggestions concernant ces questions qui sont hautement importantes pour tout

aspirant stagiaire. Bien sûr, des livres entiers ont été écrits à ces sujets mais une orientation juridique ajoutée aux techniques déjà connues aurait été grandement appréciée.

La seconde partie de l'ouvrage expose les différents acteurs du droit. Meticuleusement élaboré, cet inventaire exhaustif n'omet personne : du maître des rôles aux officiers de probation, en passant par les *court runners* et les secrétaires juridiques. Les descriptions très enrichissantes concrétisent plusieurs abstractions accumulées au cours des études en droit. Cette deuxième section se termine par un aperçu du Barreau, c'est-à-dire de ses composantes nationale, provinciale, régionales, municipales et même de ses filiales « jeunesse ».

La troisième partie se concentre sur la profession de stagiaire. Les auteurs y présentent le rôle et les fonctions du stagiaire, en s'attardant particulièrement sur ses principales activités au Palais de justice ainsi qu'à plusieurs cours telles la Cour de faillite, la Cour fédérale, la Cour de pratique et la Cour d'appel. En terminant, les auteurs résument le déroulement d'une poursuite au criminel et au pénal par rapport au rôle du stagiaire et proposent un compte rendu de la déontologie encadrant la profession juridique.

Simple, concise et pratique, cette innovation sait orienter les stagiaires et les aspirants stagiaires par une visite guidée dans le monde juridique qui perd enfin un peu de son mysticisme.

M.C.

---

\* Ces notules ont été préparées par Marie Castonguay, Yvon Leclerc et Claude Longpré.

**Michel BASTARACHE, André BRAËN, Emmanuel DIDIER, Pierre FOUCHER, *Language Rights in Canada*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 1987, 538 pages, ISBN 2-89073-607-5.**

Compiled and written under the watchful eye of Michel Bastarache, this volume claims not only to be an indispensable research tool for the Canadian jurist, but also a well documented synthesis of the history, interpretation and scope of federal and provincial legislations establishing the protection of linguistic minority rights in Canada, for the common citizen. The authors have adroitly avoided any emotional references which are often associated with this potentially explosive issue, preferring instead an objective and thorough approach worthy of serious writers and professors. To warrant their choice of title, the authors have studied and analyzed laws emanating from all provinces, and the institutions responsible for their implementation and protection, clearly demonstrating that this problem is not confined to the province of Québec, as some may be tempted to believe.

University of Ottawa professor André Braën begins by identifying the Canadian legal and historical context within which language rights have evolved. In accordance, he stipulates that the collective dimension of language rights should not be ignored « even if language rights are granted on an individual basis and even if the courts are hesitant to concede that language guarantees have a collective aspect ». He opts for a more generous method of interpretation of constitutionally entrenched language rights. In the second and third chapter, professors Braën and Bastarache study the nature and scope of section 133 of the *Constitution Act, 1867*, section 23 of the *Manitoba Act, 1870*, and sections 17 and 18 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the juridical guarantees they invoke with regards to legislative and judicial bilingualism, based on the right to equal access to the law and to parliamentary institutions.

Pierre Foucher, professor at the École de droit of the University of Moncton and author of a comprehensive study of language

rights in education, writes on the right to state services in Canada's two official languages, which are deemed to be equal by virtue of section 16 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. His interesting and well detailed study thus focuses on the content and meaning of sections 16 and 20 of the Charter, and on the federal language regime relating to these principles. In chapter 5, the same author deals with section 23 of the Canadian Charter (the Canada Clause) and the inherent right to minority language education, and with the province's duty to legislate in this field. This particular section takes into consideration the individual (remedies) and collective (application) dimensions of the framers' objectives and intentions; but its application, in that official language minorities have the right to receive instruction in their own language, is lacking, claims this author.

Emmanuel Didier, administrator at the Bank of Canada and formerly a legal language specialist at l'École de droit of Moncton University, examines the regulatory provisions governing the use of language in private legal relationships. He clearly demonstrates the important trade off between freedom of speech and the protection of minority linguistic rights in private matters. Although lengthy at times, this chapter carefully examines the state of legislation pertaining to the use of language in labour, consumer and commercial matters. The author reveals his frustrations regarding the Canadian courts' refusal to attribute jurisdiction over linguistic and language rights to either levels of governments, making it difficult to adequately articulate policy and standards in this matter.

To conclude, the editor Michel Bastarache from Ottawa University, discusses the role of the principle of equality (of both official languages) in interpreting language guarantees included in the constitution. This, the author claims will become the most important criterion and measure in evaluating the impact, scope and feasibility of language laws, and will surely encourage and justify a more active judicial branch.

Faithful to its subject-matter, this book was edited in French as well as in

English. Both version equally afford excellent reading for the Canadian jurist, the student of law, and any citizen interested in Canada's most important and divisive issue. Its thoroughness and insight makes it an excellent stepping stone and reference for our present and upcoming members of Parliament, as well.

The French version of this book was the subject of a more in-depth bibliographic chronical written by J.P. Proulx in (1987) 18 *R. G. D.* 981-984.

C.L.

**L. BEAUREGARD, *Aide-mémoire 403 — Élections municipales, 1<sup>re</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 144 pages, ISBN 2-89127-139-4.***

À l'aube de l'adoption d'un *Code des municipalités*, le droit municipal est l'objet de nombreux remaniements. Cette publication se veut donc aussi bien une synthèse du processus électoral municipal qu'une mise à jour de celui-ci. Comme pour les autres titres de cette collection, l'ouvrage est succinct et évite de se présenter sous la forme d'un texte lié. On opte plutôt pour un style télégraphique. Dans la plupart des cas, l'auteur réfère aux articles pertinents de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, sans pour autant constituer une étude exhaustive de cette dernière (en ce qui concerne les municipalités de plus de 20 000 habitants, il ne traite que de façon sommaire du financement des partis politiques et du contrôle des dépenses électorales). À l'occasion, il renvoie à la jurisprudence, au *Code civil du Bas Canada*, au *Code de procédure civile*, au *Code municipal du Québec*, à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, à la *Loi sur les cités et villes* et enfin à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Cinq thèmes sont abordés. Tout d'abord, on parle de l'électeur. Cette section s'intéresse aux qualités requises pour bénéficier du statut d'électeur, à l'inscription sur la liste électorale, au congé octroyé par l'employeur ou la maison d'enseignement lors de la journée du scrutin, aux modalités du vote, à la demande d'un nouveau dépouillement (recomptage judiciaire) et à la contestation de l'élection.

Le deuxième thème concerne le personnel électoral. Il y est d'abord, question du président d'élection, de son secrétaire et de son adjoint. Par la suite, on y traite du personnel relatif à la liste électorale. À ce titre, on y retrouve les recenseurs, le personnel du bureau de dépôt, celui de la commission de révision et l'aide-enquêteur. Finalement, le personnel électoral en place lors du jour du scrutin est passé en revue. Il s'agit alors du scrutateur, du secrétaire du bureau de vote et du préposé à l'information et au maintien de l'ordre. Ce thème compte pour plus de la moitié de l'ouvrage.

Le thème suivant s'adresse au candidat et à ses mandataires. En ce qui a trait au candidat, on y couvre les qualités requises, le droit au congé sans solde, le regroupement en équipes ou en partis, la déclaration de candidature, l'annonce du résultat du vote, la proclamation d'élection et le rapport des dépenses électorales. Quant aux mandataires du candidat, on y traite du représentant, du releveur de liste, du coordonnateur de la campagne électorale, du conseiller juridique et des responsables du scrutin, du financement, du programme politique et des communications. Il faut toutefois ajouter que ces mandataires ne sont pas tous prévus dans le cadre de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Certains ne répondent que de l'organisation politique du candidat.

Le quatrième thème couvre le regroupement en équipes ou en partis. On y indique dans chaque cas les conditions à respecter afin de pouvoir se regrouper et les droits découlant de la reconnaissance d'une équipe ou de l'autorisation d'un parti. Le dernier thème, ne couvrant que trois pages,

se rapporte aux tiers. On y traite de l'employeur d'un électeur ou d'un candidat, des commissions scolaires et établissements de santé et de services sociaux (relativement à l'usage des locaux pour les bureaux de vote), des entreprises médiatiques, des imprimeurs, des propriétaires d'immeubles et de leurs représentants (concernant l'accès à l'immeuble par le personnel électoral et par le candidat ou ses représentants) et des associations de fonctionnaires ou d'employés de la municipalité (concernant le travail de nature partisane).

En annexe, on retrouve deux règlements. Le premier a trait au tarif des rému-

nération payables lors d'élections et de référendums municipaux. Le second porte sur les modèles de bulletins de votes et de la forme du gabarit. Mentionnons que même si la table des matières est très détaillée, elle ne peut toutefois compenser pour l'omission d'un index des sujets. L'ouvrage est précis et se lit facilement, ce qui lui permet de rejoindre tant l'électeur, le candidat, le personnel électoral que le juriste. En bref, il donne un excellent aperçu du processus électoral municipal.

Y.L.

**Albert BOHÉMIER, Henri MASSÛE-MONAT, *Guide pratique en matière de faillite*, Montréal, Les Éditions Thémis inc., 1989, 501 pages, ISBN 2-920376-16-0.**

Derrière cette couverture noire comme l'ébène, dont les lettres du titre donnent l'impression de tomber en bas de page, on découvre un ouvrage portant sur un sujet des plus ténébreux (pas nécessairement pour les juristes), soit le droit de la faillite. Ce livre ne se veut pas être un ouvrage de doctrine mais un *Guide pratique* destiné aux étudiants et aux praticiens. Réunissant la *Loi sur la Faillite*, les *Règles régissant la faillite*, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*, sans oublier les très précieux *formulaires de procédure*, ce livre est incontestablement un atout pour le juriste qui se spécialise tout particulièrement dans le domaine de la faillite.

La *Loi sur la Faillite* reproduite dans cet ouvrage est celle des *Lois révisées du Canada* (1985). De ce fait, la table de concordance que l'on retrouve au tout début, est un ajout grandement apprécié. Nous y retrouvons aussi les modifications adoptées

depuis le 31 décembre 1984 que l'on peut aisément distinguer dans le texte de loi puisqu'elles apparaissent en caractères légers. L'index alphabétique est ordonné, complet et intelligible. En effet, nous pouvons facilement y retrouver les articles de la loi ainsi que les règles régissant la faillite et les formules de procédure qui s'y rattachent.

Il est à noter que la présente édition (1989) n'est que provisoire en vertu des changements qui seront apportés à la loi sous peu.

Nous pouvons donc conclure que cet ouvrage porte bien son nom, et que tout praticien a intérêt à se procurer ce volume; l'étudiant en droit commercial se devra d'y référer.

M<sup>e</sup> Albert Bohémier, auteur de nombreux ouvrages en droit commercial, est professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal, tandis que M<sup>e</sup> Massüe-Monat est responsable de la politique législative en matière de faillite au ministère de la Consommation et des Corporations du Canada.

C.L.

**G. GOLDSTEIN, D.-C. LAMONTAGNE, *Recueil de jurisprudence* : « *Droit des biens* », Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 692 pages, ISBN 2-920376-72-1.**

Ce recueil de jurisprudence contient une sélection de près de quatre-vingts jugements provenant de différentes cours et s'étalant de la fin du siècle dernier jusqu'à tout récemment. Ces jugements, parmi lesquels six sont inédits, ont été regroupés selon les douze thèmes suivants : choses et biens, droits réels, enregistrement, patrimoine et domaine, droit de propriété, copropriété, superficie, usufruit, usage et habitation, emphytéose, servitudes réelles, possession et prescription et, finalement, accession. La plupart de ces jugements sont reproduits intégralement, bien que dans certains cas on n'ait reproduit que les extraits pertinents ou le résumé. On se demande d'ailleurs pourquoi les auteurs n'y indiquent que pour un seul cas qu'il s'agit d'extraits, alors que d'autres jugements du recueil sont également constitués d'extraits ?

Une table thématique répertorie les différents jugements. De plus, on y retrouve douze bibliographies sommaires, c'est-à-dire une pour chacun des thèmes du recueil. Ces bibliographies renvoient tant à des monographies qu'à des articles de revue. Toutefois, dans le cas des monographies, on n'y indique pas la partie se rapportant spécifi-

quement au thème sous étude. Une telle précision est d'autant plus importante car ces ouvrages traitent de divers aspects du droit des biens. Une telle remarque ne se pose pas dans le cas des articles de revue, ces derniers concernant un sujet précis de ce domaine du droit. Les auteurs ont cependant pris soin, selon le cas, de regrouper la jurisprudence selon des sous-catégories plus précises. Par exemple, sous le thème choses et biens, la jurisprudence est regroupée selon les sous-catégories choses hors commerce, immeubles par nature, immeubles par destination et meubles par anticipation. Une table alphabétique de la jurisprudence accompagne également le recueil.

Quoique les juristes puissent s'intéresser à cette sélection, les auteurs la destinent principalement aux étudiants en droit. Ces derniers devraient être en mesure d'apprécier la grande sélection de jurisprudence et les bibliographies sommaires. La jurisprudence leur permettra de voir comment certains concepts du droit des biens ont été appliqués par les tribunaux, tandis que les bibliographies pourront s'avérer le point de départ d'une éventuelle recherche. Mais cet ouvrage, comme son titre l'indique, ne constitue ni plus ni moins qu'un recueil de jurisprudence.

Y.L.

**Guy LORD, Jacques SASSEVILLE, Diane BRUNEAU, *Les principes de l'imposition au Canada*, 6<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 639 pages, ISBN 2-920376-25-X.**

Le but de ce volume, qui en est déjà à sa sixième édition, est de présenter l'étude des principes juridiques de l'imposition au Canada. Par rapport aux éditions précédentes, il s'agit d'une innovation puisqu'antérieurement on se limitait à l'étude de l'imposition du revenu. Cette nouvelle dimension de l'ouvrage au niveau du contenu explique donc la modification du titre.

Afin d'atteindre cet objectif, l'étude porte quasi totalement sur la loi fédérale de

l'impôt sur le revenu. Toutefois, à quelques reprises, les auteurs font de brèves allusions à la loi provinciale mais les parallèles et divergences entre ces deux lois gagneraient à être accentués et explicités davantage. À ce sujet, l'amalgame que constituent les trois auteurs (respectivement praticien, professeur et notaire) pourrait être fort utile.

Les auteurs analysent à fond les notions de base telles que les finances publiques, l'assujettissement à l'impôt, les revenus d'entreprise et de bien, les gains en capital et le calcul de l'impôt. Le chapitre traitant des déductions pour amortissement se veut particulièrement éclaircissant. De plus, l'impôt corporatif fait l'objet de quatre chapitres

entiers. Pour cette dernière édition, les auteurs se sont attardés justement au nouveau traitement fiscal des fiducies qui connaissent un rôle de plus en plus important.

Pour la première fois, les auteurs ont adopté le format « feuilles mobiles ». Dans un domaine comme celui de la fiscalité qui connaît régulièrement de nombreuses modifications, il s'agit là d'une heureuse initiative. Cela permet donc une mise à jour constante et évite la désuétude dont pourrait rapidement souffrir ce volume. D'ailleurs, les auteurs se sont proposés d'écrire un chapitre sur la taxe sur les produits et

services (TPS) aussitôt que la législation à ce sujet sera devenue publique.

Il ne faut pas perdre de vue que cet ouvrage est d'abord dédié aux non-initiés puisque les notions sont traitées en termes généraux. Ce volume a le mérite d'être fort complet et surtout facile d'accès grâce à une table des matières extrêmement détaillée. De plus, les auteurs ont inclus en annexe le budget provincial du mois de mai 1989 et ont inséré de nombreux index analytiques qui facilitent la recherche. Définitivement un atout pour tous ceux qui s'initient au monde fiscal.

M.C.

**Pierre PACTET, *Les institutions politiques, Droit constitutionnel*, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Masson, 1986, 534 pages, ISBN 2-225-80-971-2.**

L'auteur enseigne à l'Université de Paris-Sud et son ouvrage est clairement voué à des fins pédagogiques. Divisé en deux parties presque égales, l'ouvrage traite d'abord du droit constitutionnel en général pour s'attarder par la suite plus particulièrement au régime français.

Dans la première partie, l'auteur explique les grandes notions constitutionnelles : les notions de pouvoir, d'État, de démocratie et de régime politique. Suit une étude approfondie des trois grands régimes actuels, soit les régimes parlementaires, les régimes socialistes et les régimes présidentiels. Pour l'étude de ces différents régimes, l'auteur ajoute, en cette 8<sup>e</sup> édition, l'exemple du régime japonais. L'ouvrage présente donc désormais sept régimes étrangers.

En ce qui concerne la seconde partie, un exposé exhaustif de l'histoire politique de la France précède une analyse rigoureuse de la Cinquième République. Cette étude explique la souveraineté du peuple, les pouvoirs du Président de la République et l'organisation et le fonctionnement des relations entre le Gouvernement et le Parle-

ment. L'auteur analyse ensuite le Conseil constitutionnel de même que la hiérarchie des normes juridiques.

L'objet de l'ouvrage étant d'étudier l'exercice du pouvoir politique, les exemples concrets de la scène politique contemporaine, précédés d'une approche historique, renseignent pleinement le lecteur. De plus, les fréquentes divisions du texte permettent au lecteur de suivre un cheminement clair, d'ailleurs très bien détaillé dans une table des matières complète.

Cette huitième édition se distingue par sa mise à jour de l'ensemble et par la refonte de certains chapitres, particulièrement ceux consacrés à la Cinquième République étant donné les résultats des élections de 1986. Je me permets toutefois de réitérer la critique de M<sup>e</sup> Beaudoin (1985) 16 R.G.D. 420 au sujet de la 6<sup>e</sup> édition, concernant le trop peu d'espace consacré au fédéralisme canadien, cas pourtant intéressant à plus d'un niveau.

Il n'en reste pas moins que par sa concision, l'utilité de cet ouvrage est considérable non seulement pour les constitutionnalistes potentiels mais aussi pour tout juriste politisé.

M.C.

**André POUPART, *Les principaux arrêts et documents du droit fiscal général*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1989, 956 pages, ISBN 2-920376-74-8.**

Comme son titre l'indique si bien, cet ouvrage n'est qu'un recueil de jurisprudence et documents en matière de droit fiscal général, et ne peut être considéré comme écrit doctrinal. Toutefois, considérant la rapidité avec laquelle ce secteur du droit évolue, le choix des arrêts et jugements est intéressant et le demeurera pour quelque temps encore (gare à la TPS).

Professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal, monsieur André Poupart a classé les 86 décisions d'une façon intelligente, logique et précise. En effet, le plan synoptique indique douze titres sous lesquels se retrouvent les principaux arrêts qui s'y rattachent : l'administration fiscale (*M.R.N. c. Parsons*), les règles d'interprétations (*Fraser c. M.R.N.*), le revenu provenant d'une charge ou d'un emploi (*La Reine c. Hoffman*), n'en sont que des exemples.

De plus, le professeur Poupart s'en est tenu à l'essentiel. Bien que la majorité des arrêts soit reproduits intégralement, certains ne comportent que les extraits per-

tinents. Cette réduction s'est faite sans toutefois placer le principe véhiculé hors de son contexte. L'auteur a aussi, dans la mesure du possible, donné préséance aux versions françaises de ces arrêts.

Au début du volume nous retrouvons trois documents qui sont intéressants mais dont je doute de la pertinence dans le contexte présent du volume. L'influence du *Rapport Carter* n'est nullement contestée, mais je crains que l'extrait, d'à peine vingt pages, ne puisse adéquatement témoigner de son importance et de sa portée. La même chose peut être dite à l'égard du *Livre Blanc* de 1987 du ministre M.H. Wilson. L'évolution des lois fiscales au Canada, les politiques en matière de fiscalité, et les réformes au système fiscal, méritent l'attention complète et dévouée d'un auteur (possiblement monsieur Poupart) et d'un ouvrage ou d'une collection d'ouvrages.

De tous les recueils d'arrêts que nous pouvons retrouver en droit fiscal, je considère celui-ci comme étant dans la catégorie des plus complets et immuables. Les dix « éditions artisanales » qui ont précédé celle-ci ont donc porté fruits.

C.L.

---